

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

BÂTIMENT | Le visage du nouveau site de Perregaux a été dévoilé. Mais quels projets étaient en lice? Présentation.



© DR | C'est le projet de l'Atelier Cube et Bonnel & Gil qui a été choisi parmi les six dossiers retenus

Laure Pingoud | 24.06.2009 | 20:30

Certains critiquent son imposant toit asymétrique. D'autres apprécient cette pyramide, qui marque une inscription affirmée mais équilibrée dans la Cité. Immanquablement, au cœur de la ville historique, l'architecture du futur parlement cantonal, dévoilé la semaine dernière, suscite la discussion avant la consultation qui va démarrer. Elle a d'ailleurs commencé au sein du jury, coprésidé par l'architecte anglais Norman Foster et Yves Christen. Ce dernier l'a admis d'emblée: le lauréat a été désigné à l'issue d'un débat nourri, sans remporter l'unanimité (24 heures du 17 juin) . L'inscription dans la silhouette de la Cité a été le principal enjeu de cette discussion, qui s'est focalisée sur les deux derniers projets en lice après l'élimination des autres concurrents.

Une forte minorité plaide pour le toit plat discret du bureau lausannois Pont 12. Il se dit, parmi les architectes, que Norman Foster comptait parmi les adeptes de cette modestie; secret des débats oblige, Yves Christen reste muet.

Six projets au final

Mais la majorité a privilégié le geste fort de l'Atelier Cube et Bonell & Gil, qui affirme la présence du Grand Conseil tout en s'inscrivant de manière équilibrée dans la Cité. Les critiques de la minorité pourront toutefois être prises en compte. «Comme nous avons obtenu qu'une délégation du jury prenne part à la suite du projet, tout le monde est satisfait», indique Yves Christen.

Mais quels étaient les autres bâtiments imaginés? Après une première sélection de 33 dossiers, 6 seulement ont été sélectionnés pour la phase finale, où ils ont pu adapter leur ébauche. Les projets ont alors été analysés selon plusieurs critères, tels que la fonctionnalité, l'inscription dans la Cité ou l'écologie. Mais quel regard le jury a-t-il porté sur ces parlements imaginaires? Tour d'horizon en compagnie de François-Joseph Z'Graggen, l'architecte de l'Etat de Vaud qui a rédigé la synthèse du jugement, porte-parole du jury pour l'occasion.

Les projets sont exposés jusqu'au 12 juillet au Forum d'architecture, av. Villamont 4, Lausanne (me-ve 16h-19h, sa-di 14h-17h)

Les projets

Le lauréat: Rosebud

Le toit pyramidal de l'Atelier Cube (Lausanne) et Bonnel & Gil a remporté la mise: ce nouvel élément s'intègre dans le rythme visuel de la Cité, entre la cathédrale, le château et l'ancienne académie. Sa forme, issue d'une optimisation énergétique, permet au bâtiment de remplir les exigences posées par le canton en matière écologique. Doté d'une salle de débats fonctionnelle et judicieusement éclairée par une lumière indirecte, le projet s'ouvre sur la Cité: députés et passants peuvent circuler entre trois entrées, la placette Bonnard, l'esplanade du Château et la rue Cité-Devant, où les architectes proposent de percer une porte.



Cette entrée nouvelle devra toutefois être ajustée, tout comme la proportion du toit. Afin de tenir compte des critiques soulevées durant les délibérations, le jury donne en effet des recommandations pour la suite du projet, appelé à évoluer. Il incite aussi à la réflexion sur la nécessité de sacrifier la voûte en sous-sol de l'ancienne Salle des monnaies.

2e rang: Metop

Le parti pris du bureau lausannois Pont 12 (auteur de la future tour de Beaulieu) a séduit: la partie moderne s'insère discrètement sur le bâti existant et s'achève sur un geste architectural simple avec une épaisse toiture plate, surmontant une salle de débats réussie et une bonne organisation des locaux. Saluée par certains, cette modestie n'a toutefois pas convaincu la majorité du jury.

Par ailleurs, cette toiture minimaliste contraint à placer les locaux techniques au sous-sol, ce qui implique d'importantes destructions et des frais conséquents. Ce projet est en effet le plus cher des six finalistes. Et ne remplit pas les exigences énergétiques: l'absence de surélévation du bâtiment, qui conduit à créer une salle de débats basse de plafond, risque d'imposer une climatisation. Autre défaut: on entre dans cette salle en butant sur le dos des derniers sièges placés plus haut, en raison de la pente de l'hémicycle.



3e rang: Antigone et Créon

Le geste clair du bureau veveysan U15 est salué par le jury: il conserve la mémoire du lieu en ajoutant un cube simple sur les murs anciens, qui s'inscrit avec modestie dans la silhouette de la Cité tout en y affirmant visuellement la présence du parlement. Bien maîtrisé sur le plan

énergétique, ce projet est le moins cher de tous. Mais, aux yeux des juges, son architecture souffre d'une certaine rigidité, qui se retrouve dans la salle du parlement. L'idée d'animer l'espace avec des lames de béton se révèle par ailleurs problématique pour obscurcir la salle de débats, ce dont les parlementaires peuvent régulièrement avoir besoin. Si la salle de débats fonctionne bien, elle se révèle par ailleurs trop petite. Globalement, le caractère étriqué du projet a d'ailleurs conduit à son élimination. «Partout, il était trop à l'étroit», précise François-Joseph Z'Graggen.



4e rang: Le passage du citoyen

Le nom du projet de Localarchitecture (Lausanne) n'est pas dû au hasard: il offre un passage fermé entre le parlement et les bâtiments administratifs de Cité-Devant, accessible aux citoyens. Bonne idée, mais pas complètement aboutie, aux yeux du jury, car ce passage ne sera accessible qu'aux heures de bureau. Séduits par le volume et la forme du toit, qui chapeaute la salle de débats et offre une inscription réussie dans la Cité, les juges sont plus réservés sur la partie qui surmonte l'ancienne façade de Perregaux et sur la manière dont la toiture est reliée aux façades. Bien qu'il soit performant en termes énergétiques, ce projet ne propose pas une salle idéale. «On y entre par l'arrière, sans rien voir du public, contrairement à ce qu'on peut attendre d'un tel lieu», relève François-Joseph Z'Graggen. Elle n'offre pas l'hémicycle complet voulu par les parlementaires, mais elle est surtout manifestement trop petite, et à un point qui rend difficile une adaptation suffisante.



5e rang: *Coincidentia oppositorum*

L'originalité et l'audace de la toiture en bois imaginée par le bureau viennois Berger+Parkkinen a d'abord captivé le jury, qui a retenu ce projet parmi les 33 candidats de la première phase. Mais ce geste téméraire n'a pas passé le stade suivant de l'analyse: trop intrusif dans la silhouette de la Cité, entre le château et la cathédrale. La toiture pose par ailleurs des problèmes techniques et pratiques. Pour le jury, elle pourrait carrément se révéler irréalisable, car les murs ne supporteraient pas la poussée exercée par les nervures de la voûte. Cette coque inversée risque aussi de poser des problèmes d'obscurcissement de la salle des débats et dégager un mauvais bilan énergétique. Mais le jury a aussi éliminé ce dossier pour une raison purement fonctionnelle: le fait de placer la salle du parlement plus haut que les pas perdus, situés au niveau de l'esplanade du Château, ne fonctionne pas. Cette disposition, qui a aussi prêté le 6e prix, empêche les députés de sortir rapidement pour discuter en petits groupes.



6e rang: *Intra muros*

Dans sa première version, le projet du bureau lausannois Butikofer, de Oliveira, Vernay avait une toiture plus simple, qui intégrait une terrasse ouverte pour les députés. «Mais, dans la deuxième phase du concours, ils ont tout intégré dans la toiture», explique François-Joseph Z'Graggen. Et le résultat est loin de convaincre le jury: trop lourd, de forme «aléatoire», le projet ne parvient pas à s'intégrer dans le cœur historique de Lausanne. Selon les juges, il ne parvient pas non plus à créer une harmonie entre la partie moderne du bâtiment et les anciens murs de Perregaux. Et si le projet répond aux contraintes environnementales, il est se révèle plutôt coûteux. Comme la barque inversée du bureau viennois, il situe l'entrée des pas perdus à la hauteur de l'esplanade, ce qui fonctionne bien. Mais le fait de placer la salle des débats à un niveau supérieur pose le même problème que pour ce dernier. Ces deux projets ont été écartés à l'unanimité durant le premier examen des dossiers.



Actu

Source URL (Extrait le 26.06.2009 - 17:24): <http://www.24heures.ch/vaud/actu/derriere-toit-pyramidal-projets-parlement-recales-2009-06-24>